

**BILAN DE LA PERIODE 2009-2013  
DE LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE »  
au regard des avis adoptés par le Cnis en janvier 2009**

**POUR DEBAT EN COMMISSION LE 8 AVRIL 2013**

---

**Contexte de la période 2009-2013**

**Demande relayée par l'Europe**

*En matière de statistiques environnementales*, trois règlements cadres fondent les enquêtes européennes :

- le règlement (CE) No 2150/2002 relatif aux statistiques sur les déchets. Il a été actualisé à plusieurs reprises entre 2004 et 2010,
- le règlement (CE) No 1185/2009 concernant les statistiques sur les pesticides,
- le règlement (CE) No 691/2011 relatif aux comptes économiques environnementaux.

*En matière de statistiques sur l'énergie*, c'est le règlement cadre (CE) 1099/2008 qui fonde les enquêtes dans ce domaine.

Par ailleurs, la directive cadre sur l'eau est à l'origine de rapportage réglementaire, permettant la production de statistiques.

En matière d'*indicateurs de développement durable* la stratégie européenne (Sedd) constitue le socle de base pour les états membres. D'autres demandes d'indicateurs se sont ajoutées pour suivre et évaluer les objectifs de la stratégie Europe 2020, notamment la feuille de route pour la mise en œuvre du paquet énergie climat ou la feuille de route sur l'utilisation efficace des ressources.

**Contexte international et national 2009-2013**

Le contexte est caractérisé par des orientations définies aussi bien au niveau national qu'international. Les grandes problématiques telles que celles du changement climatique, de la biodiversité, de l'eau, de la productivité des ressources étaient à l'agenda international à la fin de la période précédente, notamment le thème de l'eau qui a fait l'objet d'un forum mondial en 2009 et en 2012 à Marseille en relation avec les objectifs du millénaire de l'ONU.

De nombreux événements et politiques publiques tant au niveau international que français ont contribué à la sensibilisation progressive de l'opinion publique en matière d'environnement et de développement durable. En 2012, s'est tenu la conférence mondiale sur le développement durable des Nations Unies à Rio , « Rio + 20 ».

Au plan européen, il faut noter que la présidence française de l'Union européenne, en 2008, a fixé des priorités sur l'énergie et l'environnement. De plus, la transposition en droit interne européen et national de la convention d'Arhus sur l'accès à l'information, à la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement a donné une impulsion à la diffusion des données dans ce champ.

Au plan national, faisant suite notamment à la charte de l'environnement adoptée en 2005, le processus du Grenelle de l'environnement, engagé en 2007, s'est traduit par deux lois (2009 et 2010) et de nombreux décrets d'application. Il y a eu lieu de tenir compte des orientations découlant de ces lois.

Parallèlement, la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi (2008-2009) sur la mesure de la performance économique et le progrès social avait pour mission de déterminer les limites du PIB en tant qu'indicateur des performances économiques et du progrès social, de réexaminer les problèmes relatifs à sa mesure, d'identifier les informations complémentaires qui pourraient être nécessaires pour aboutir à des indicateurs du progrès social plus pertinents. Elle s'inscrivait dans la continuité des travaux réalisés par l'ONU sur les indicateurs du millénaire, de l'OCDE sur la mesure du progrès dans les sociétés et la croissance verte. Dès la publication du rapport Stiglitz en septembre 2009, la France a mis en place un important plan d'actions pour prendre en compte ces recommandations dans ses productions statistiques. Mais consciente de l'importance de développer ces statistiques dans un cadre international harmonisé, elle a cherché à les promouvoir au niveau européen. La forte convergence qui existait entre la France et l'Europe sur ces questions (le PIB et au delà, la stratégie Europe 2020) a permis la mise en place d'un groupe de parrainage copiloté par la France et Eurostat, réunissant une quinzaine d'États Membres, chargé de proposer une feuille de route au système statistique européen qui prenne en compte les recommandations de la commission Stiglitz. Les propositions du Sponsorship (parrainage) ont été adoptées par le comité du système statistique européen en novembre 2012 et font désormais partie intégrante de son programme de travail 2012 et du projet de programme du Système Statistique Européen 2013-2017. L'impact sur le programme statistique 2009-2013 des recommandations de la commission Stiglitz a été important et devrait donc se prolonger au-delà de cette période.

De plus certains aspects du rapport Vorms sur les statistiques de logement sont également structurants pour les travaux statistiques de cette commission. Viennent s'ajouter, surtout pour la période quinquennale à venir, les contextes des conférences nationales environnementale, sur la transition énergétique et sur la pauvreté. Ces différents éléments de contexte expliquent en grande partie la montée des demandes adressées à la statistique publique dans ce domaine durant cette période.

\*\*\*\*\*

### **Rappel des principales orientations 2009-2013 du Cnis**

*Les principales orientations de moyen terme de la commission « Environnement et développement durable » déclinées ici sont une reformulation synthétique des avis du Cnis qui avaient été adoptés pour le moyen terme 2009-2013<sup>1</sup>*

*Il s'agit de :*

- 1. prendre en compte systématiquement le développement durable dans l'élaboration des programmes statistiques,*
- 2. disposer d'indicateurs de développement durable, discutés au Cnis, pour situer les évolutions par rapport à la stratégie nationale,*
- 3. satisfaire les besoins croissants d'information territorialisées en matière d'environnement et de développement durable,*
- 4. compléter le PIB par d'autres indicateurs, sur la mesure de la performance économique et le progrès social et, sur la valorisation des biens environnementaux,*
- 5. analyser les modes de vie par rapport aux problématiques du développement durable et, prendre en compte les aspects sociaux*
- 6. mieux intégrer les enjeux environnementaux dans les activités économiques.*

---

<sup>1</sup> Cnis n°115, février 2009, Avis sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013. Avis général : Développement durable, e,t avis des Formation Environnement, Formation Agriculture, avis n°3,4 et, Formation Industrie, IAA, Energie, avis n°4.

## 1. Prendre en compte systématiquement le développement durable dans l'élaboration des programmes statistiques

Les thématiques de l'environnement et du développement durable largement impulsées par la dynamique du Grenelle de l'environnement ont bénéficié d'une dynamique supplémentaire avec les travaux de la commission Stiglitz. Ces approches s'inscrivaient elles-mêmes dans la continuité de nombreux travaux internationaux dont ceux d'Eurostat. Aussi, dès 2009, presque tout le système statistique public présentait des programmes à moyen terme fortement structurés par ces questions.

Les travaux statistiques relatifs au développement durable ont fait l'objet de présentations dans les instances du Cnis durant toute la période. Elles ont eu lieu en premier lieu au sein de la commission « Environnement et Développement durable », mais également dans les commissions thématiques « Démographie et questions sociales », « Entreprises et stratégies de marché » et, en intercommissions : en 2011, « Développement durable et Territoires » et, en 2012, « Entreprises et stratégies de marché - Environnement et Développement durable », sur la responsabilité sociale des entreprises. A cela s'ajoute la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable de 2010.

Ce suivi était aussi facilité par la rubrique « Développement durable » que le Cnis avait demandée dans la présentation annuelle des programmes statistiques.

En conséquence, en cinq ans la quasi totalité des services statistiques ont réalisé de très nombreux investissements pour prendre en compte les enjeux du développement durable. Ils répondent à cette forte demande, le plus souvent en ajoutant un volet de questions spécifiques sur le développement durable à des enquêtes entreprises et ménages existantes et plus rarement en créant de nouvelles enquêtes ou encore en exploitant de façon innovante des données existantes sous l'angle des approches souhaitées dans les engagements du Grenelle de l'environnement ou dans la feuille de route de la commission Stiglitz, en particulier pour les approches macroéconomiques. Ces travaux nécessitent de réunir des compétences multiples, transversales et donc une coordination forte entre services statistiques.

Cela s'est ainsi traduit par :

- la construction d'**indicateurs** de développement durable pour situer les évolutions par rapport à la **stratégie nationale** de développement durable et pour satisfaire les besoins croissants d'**informations territorialisées** (voir orientations n°2 et 3 dans ce document),
- l'élaboration d'agrégats **macroéconomiques** qui complètent le PIB en fournissant des éclairages nouveaux pour rendre compte des inégalités entre les ménages dans le cadre de la comptabilité nationale et, de nouveaux développements, articulés à la comptabilité nationale, pour prendre en compte les enjeux environnementaux dans l'activité économique (voir orientation n°4),
- la prise en compte des **aspects sociaux, des liens avec la santé** et la description des **modes de vie** par rapport aux problématiques du développement durable, dans les enquêtes ménages (voir orientation n°5)
- l'introduction de thématiques nouvelles dans des enquêtes auprès des **entreprises** et la réalisation d'enquêtes thématiques pour prendre en compte les comportements de production et de consommation durable des entreprises (voir orientation n°6)

## 2. Disposer d'indicateurs de développement durable, discutés au Cnis pour situer les évolutions par rapport à la stratégie nationale et européenne

A plusieurs reprises, et dans différents contextes, le Cnis a favorisé la discussion sur l'élaboration d'indicateurs articulés avec le niveau européen. Il allait dans le sens du souhait des utilisateurs de disposer d'indicateurs de développement durable permettant de situer annuellement le chemin suivi par rapport à la stratégie nationale.

A l'origine, le Cnis, a souhaité, dans le contexte de l'application de la loi Grenelle 1 *qu'un tableau de bord d'indicateurs* soit construit en cohérence avec les indicateurs internationaux et de plus il avait repris un des engagements du Grenelle sur la nécessité d'une discussion démocratique autour de ce

projet de tableau de bord. C'est ainsi qu'une commission de coordination, placée sous l'égide du Cnis du CESE et du CGDD, réunissant des représentants des cinq collèges du Grenelle avait été mise en place. Les travaux de cette commission ont été présentés et discutés lors d'une **Conférence nationale sur les indicateurs du développement durable**, qui s'est tenue le 20 janvier 2010. Elle a été le point d'orgue de la concertation avec les associations et les organisations syndicales et professionnelles. Elle a permis de faire émerger une proposition de tableau de bord.

A la demande du Cnis, et suite aux débats de la conférence nationale, les travaux de cette commission de concertation se sont poursuivis ensuite au delà de la conférence nationale par l'examen du rapport remis chaque année au Parlement pour le suivi de la stratégie et par la poursuite de la réflexion sur des indicateurs qui avaient été identifiés comme à développer.

L'Insee et plusieurs services statistiques ministériels - SOeS, Dares, Drees, Deep, SSP, DGAFP - mettent à jour chaque année ce tableau de bord d'indicateurs pour le rapport remis au Parlement sur le suivi de la Stratégie. Ce tableau de bord actualisé fait alors l'objet d'une large diffusion sur les sites de l'Insee et du ministère de l'Écologie.

**Depuis l'adoption de la stratégie nationale et l'adoption de son tableau de bord, des travaux ont été entrepris, en prévision de la prochaine stratégie, pour mieux mesurer en particulier les pressions environnementales** conformément aux recommandations de la Commission Stiglitz sur la durabilité environnementale. Des investissements ont également été entrepris pour essayer d'évaluer progressivement l'ensemble des coûts environnementaux en articulation avec les grands agrégats de la comptabilité nationale

*Par ailleurs, le portail de l'environnement*, annoncé dans les débats de moyen terme du Cnis en 2008 a été présenté et discuté en commission en 2009. Il résulte d'une démarche initiée par le Grenelle de l'environnement. L'information environnementale, diffusée gratuitement sur Internet, correspond à toute information factuelle sur l'environnement, au sens large, sous toute forme. C'est un cadre international existant qui a été utilisé pour définir son périmètre, celui qui est défini par la convention d'Aarhus.. Ainsi, le portail « [toutsurlenvironnement.fr](http://toutsurlenvironnement.fr) » répond à l'engagement de l'État français au 1er pilier de la [Convention d'Aarhus](#).

Le Cnis souhaitait alors que le système statistique public progresse vers un site unique rassemblant l'ensemble des statistiques publiques dans ce domaine, accessibles simplement et gratuitement par tous les utilisateurs dans le respect de la confidentialité des données. C'est ainsi qu'un dossier développement durable été créé sur le site de l'Insee, et un autre sur le site du SOeS, régulièrement actualisés.

### **3. Satisfaire les besoins croissants d'information territorialisée en matière d'environnement et de développement durable**

En 2008, dans le cadre des débats préparatoires au moyen terme 2009-2013, il était souhaité de développer des indicateurs relatifs au développement durable à la fois pour suivre la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable, pour mettre en œuvre les obligations découlant des circulaires de territorialisation du Grenelle de l'environnement (agenda 21 notamment) et, pour le suivi de politiques publiques d'initiatives locales. Les questions posées portent sur l'environnement (Schémas de cohérence écologique), le climat et l'énergie (Schémas régionaux climat, air, énergie), les conditions de vie (disparités de revenus, modes de vie, précarité énergétique) ou encore la relation santé-environnement (exposition aux nuisances).

Lors de la conférence nationale de 2010, il était demandé que la concertation se poursuive sur les indicateurs territoriaux. Une inter commission CNIS a eu lieu le 16 novembre 2011. Elle a permis de débattre des principaux travaux de référentiels territoriaux, en particulier celui qui a été élaboré dans le cadre d'un co-pilotage Datar-SOeS associant les principales associations d'élus et ONG. Les travaux de l'ARF et des agendas 21 ont été également présentés. Cette inter commission a été l'occasion de tracer des perspectives pour introduire la dimension développement durable dans les approches territoriales.

Différents résultats peuvent être cités :

Un ensemble **d'une cinquantaine d'indicateurs territoriaux**, conçus et produits conjointement par la Datar, le SOeS et l'Insee, a été mis à la disposition des internautes sous forme de fiches comportant des données, des cartes, graphiques, de courtes analyses et des métadonnées... Par ailleurs, l'Insee et le SOeS, avec la collaboration des autres services statistiques ministériels, ont complété ce dispositif (80 indicateurs environ au total) de façon à diffuser une information chiffrée aux niveaux régional et départemental. Des cartographies interactives sont proposées sur les différents sites web.

Dans le cadre de l'inter commission de 2011, certaines questions ont été posées sur les types de territoires à observer, avec le souhait d'une meilleure prise en compte des DOM. Dans cet esprit, le SOeS a proposé à l'Agence européenne de l'environnement, maître d'ouvrage du projet Corine Land Cover, d'étendre Corine Land Cover 2006 aux Dom. Les caractéristiques spécifiques de l'occupation des sols des territoires ultra marins ont ainsi pu être prises en compte. Enfin, l'inter commission a souhaité que les acteurs de la société civile soient mieux associés au choix des indicateurs territoriaux de développement durable.

**Des perspectives** ont été tracées sur les possibilités d'intégrer la dimension du développement durable dans les diagnostics territoriaux proposés par l'Insee et les Dreal et, pour mieux caractériser les sols et l'étalement urbain, les estimations d'emploi dans les éco activités industrielles, par exemple. D'autres perspectives ont été annoncées avec la mise à disposition de nouvelles sources, notamment sur la connaissance des revenus disponibles à un niveau très fin, mais aussi des avancées méthodologiques pour estimer des comportements des ménages à partir d'enquêtes nationales, comme par exemple pour le calcul des émissions de CO2 liées aux déplacements domicile-travail. Il s'agit aussi de calculer, pour des échelles territoriales pertinentes des indicateurs reflétant la précarité énergétique des ménages liée aux déplacements contraints.

#### **4. Compléter le PIB par d'autres indicateurs, sur la mesure de la performance économique, le progrès social et sur la valorisation des biens environnementaux**

En 2008, dans la formation environnement et lors de la rencontre moyen terme sur le sujet du développement durable, le thème du PIB, ne rendant pas suffisamment compte des impacts causés sur l'environnement par les activités économiques et humaines, avait été fortement discuté. Ce débat intervenait dans le contexte du Grenelle de l'environnement, de la présidence française de l'Union européenne et des travaux en cours de la Commission Stiglitz.

Par ailleurs, le thème de l'écart entre la perception des faits socio-économiques par les citoyens par rapport à la mesure statistique de ces mêmes faits était devenu un sujet sensible en 2008. L'usage presque exclusif du Produit Intérieur Brut (PIB) comme indicateur global de mesure du progrès économique et social était remis en cause. C'est ce qui a conduit en février 2008 le président de la République à demander à MM. Joseph Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi de mettre en place une commission internationale qui a pris le nom de « Commission pour la mesure des performances économiques et du progrès social ».

Le rapport, remis par la Commission Stiglitz, le 14 septembre 2009, propose un ensemble de recommandations organisées autour de trois domaines : les développements autour du PIB, la qualité de la vie, le développement durable et environnement.

Le dossier de l'Insee permet de suivre les suites données au rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi par la statistique publique avec des liens vers les articles publiés et l'agenda prévisionnel des travaux :

[http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers\\_web/stiglitz/performance\\_eco.htm](http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/stiglitz/performance_eco.htm)

### **Développement autour du PIB pour mieux mesurer le progrès social**

Tout en confortant le calcul du PIB en tant que mesure de la production sur le territoire national, la commission Stiglitz estime que la mesure du bien être dans sa dimension économique doit être assise en :

- se référant aux revenus et à la consommation plutôt qu'à la production,
- mettant l'accent sur la perspective des ménages,
- prenant en compte le patrimoine,
- accordant davantage d'importance à la répartition des revenus, de la consommation et des richesses,
- élargissant les indicateurs de revenus aux activités non marchandes.

Ces questions ont été présentées en commission Démographie et questions sociales du Cnis en 2011, en constatant que ces recommandations se situent dans le prolongement du rapport Quinet sur le pouvoir d'achat et, en insistant sur la nécessaire articulation entre la vision macroéconomique et la diversité des situations individuelles.

Les travaux de l'Insee ont alors été fortement orientés sur les inégalités de revenus et de consommation entre ménages dans les comptes nationaux.

**Pour prendre en compte les questions de disparité dans les comptes nationaux**, tout en restant cohérent avec les publications sur données microéconomiques d'enquête, le compte des ménages relatif à l'année 2003 a été décomposé par **catégories de ménages** (selon le niveau de vie, la composition du ménage, l'âge du chef de famille, la CSP, le lieu d'habitation selon qu'il est rural ou urbain). Ces travaux ont nécessité la mobilisation des comptes nationaux 2003 et de plusieurs enquêtes ménages : enquêtes SRCV (Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie), ERFS (enquête revenus fiscaux et sociaux), budget de famille, logement et santé.

Après la décomposition de la partie « haute » du compte (revenu, consommation, épargne), les derniers travaux ont porté sur la décomposition du **compte de patrimoine** des ménages. Ils ont donné lieu à de nombreuses publications, notamment dans l'ouvrage *Economie Française 2009*, puis dans l'édition 2012 pour la décomposition du compte de patrimoine et sont présentés à la conférence de *l'International Association for Research in Income and Wealth*. Ces investissements très innovants, ont placé la France en position de chef de file au niveau international pour la mise en cohérence des données micro- et macro-économiques.

Plus précisément :

S'agissant d'enrichir l'information sur les disparités des **revenus**, des séries annuelles de niveau de vie, homogènes dans le temps, ont été construites par l'Insee, à partir des *enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)* réalisées depuis 1996.

Pour aller plus loin dans l'analyse des hauts revenus et pouvoir décliner des indicateurs d'inégalité de vie au niveau local, à l'échelon du département, de la commune, voire du quartier, des travaux sont en cours pour renforcer leur dispositif d'observation en travaillant à la constitution d'un fichier comprenant pour chacun des ménages résidant en France, ses revenus fiscaux et sociaux (projet Filosofi attendu à l'horizon 2015).

Pour aller au delà des revenus pour mesurer les inégalités et prendre en compte **le patrimoine** qui est une source d'inégalité entre ménages encore plus forte à laquelle la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi portait une attention particulière, l'enquête patrimoine 2009-2010 a évolué avec un sur-échantillonnage des ménages à haut patrimoine, la couverture des DOM et, le rajout de questions sur le patrimoine professionnel et le patrimoine immatériel, à savoir tout ce qui tient au « capital social » : aspects relationnels (relations familiales, vie associative, participation aux débats de société) ou symboliques (possession d'œuvres d'art ou de biens de prestige).

Il est également prévu d'augmenter la fréquence de l'enquête patrimoine (tous les 3 ans, la prochaine est prévue pour 2014) avec l'introduction d'un panel pour mieux cerner les hétérogénéités de comportement.

A partir de « l'enquête emploi du temps » 2010, des travaux de valorisation des **activités domestiques** des ménages ont été entrepris. Ils permettent de mesurer le poids relatif dans l'économie de ces activités non prise en compte par la comptabilité nationale et qui pourtant contribue au bien être des ménages. Dans une optique de mesure élargie des niveaux de vie, il importe de connaître la valeur de cette production

### ***Développement autour du PIB et environnement***

Ces questions, après avoir été cernées en 2008 et 2009 dans les instances du Cnis (Rencontre, formation Environnement), ont été présentées et discutées à plusieurs reprises, notamment lors de la conférence nationale de 2010, mais également dans la commission environnement et développement durable en 2010 sur l'empreinte carbone, en 2012 pour présenter le volet environnement du plan européen de la commission Stiglitz.

Ces développements complémentaires du PIB qui visent à prendre en compte les dommages causés à l'environnement par l'économie et la société s'inscrivent généralement dans le cadre de travaux internationaux de l'ONU, d'Eurostat et de l'OCDE. En France, ces travaux s'inscrivent dans le cadre du système des comptes de l'environnement de l'ONU.

Il était prévu que le moyen terme 2009-2013 se concentre sur les coûts environnementaux non payés, les flux de matière et la productivité des ressources, la comptabilité carbone.

Principaux travaux menés sur ces sujets :

Les comptes des **flux de matières** ont été publiés pour la première fois en 2009. Ils analysent l'économie du point de vue des échanges de matières, de l'extraction de ressources naturelles aux rejets de polluants. Ce faisant, ils renseignent sur l'existence d'un découplage (relatif voire absolu) entre mobilisation des ressources et activité économique. Un travail sur un concept nouveau a été réalisé correspondant aux coûts non payés par l'économie pour les dommages causés à l'environnement. Il s'agit d'estimer les coûts de la dégradation de l'environnement liée au fonctionnement de la société et de l'économie et qui ne sont pas enregistrés jusqu'à présent dans la comptabilité nationale.

Dans un premier temps, il s'agit d'estimer les coûts de maintenance de l'atmosphère liés aux émissions de gaz à effet de serre et les coûts d'épuisement des ressources naturelles renouvelables ou non renouvelables. L'estimation de ces coûts pour les ressources halieutiques et le pétrole est envisagée par la suite.

Les données sur l'extraction domestique outre-mer devaient être améliorées. Il était prévu de concevoir ces données pour des utilisateurs régionaux ou locaux et d'adapter les concepts et les données d'extraction domestique, d'importations et d'exportations

Le règlement européen 691/2011 rend obligatoire le fourniture de tableaux sur les taxes environnementales, de comptes de flux de matière, de comptes d'émissions dans l'air au format **Namea** (National Accounting Matrix including Environmental Accounts) ; la méthode de comptabilité Namea permet d'affecter aux différentes branches d'activités définies par l'économie monétaire, certaines catégories d'émissions de polluants ou la consommation de ressources. Cela permet notamment de calculer des « empreintes » liées à la demande finale (l'empreinte carbone notamment) dont le principe est expliqué plus loin dans le texte. Ces différents comptes physiques consolident la comptabilité environnementale, conformément aux recommandations du rapport Stiglitz.

De plus, en France, la révision de l'indice de prix à la production de la gestion des dépenses de déchets et du traitement des eaux doit permettre d'isoler l'effet qualité en matière d'évolution des dépenses de gestion et mieux analyser les comptes de dépenses de l'environnement. Une première expérimentation a été réalisée en 2011.

Dans le prolongement du rapport de la Commission Stiglitz, des travaux d'étude ont été menés sur **l'épargne nette ajustée** et les indicateurs associés.

La mesure de l'**empreinte carbone** de la consommation finale des ménages a été menée selon deux approches : micro et macro économique. La prise en compte des émissions de CO<sub>2</sub> dans le circuit économique en France a pour objet de marier deux constructions en France : les comptes types Namea qui visent à calculer l'empreinte carbone à partir d'un tableau d'entrées/sorties de la comptabilité des nationale et le **contenu en carbone** de la demande finale. La combinaison des deux approches permet de dire quelles activités productives émettent du CO<sub>2</sub> et dans quelle proportion ces quantités d'émissions de CO<sub>2</sub> peuvent être rattachées à la demande finale et émises à l'étranger.

Par ailleurs, sur des données micro économiques, une estimation du contenu en CO<sub>2</sub> du caddie des ménages a été réalisée fin 2011.

Enfin, une première estimation de l'empreinte eau de la France a été réalisée selon la méthode de calcul de l'empreinte carbone.

## **5. Analyser les modes de vie par rapport aux problématiques du développement durable et prendre en compte les aspects sociaux**

Les modes de vie sont cernés principalement par la notion de « Qualité de vie ou de bien-être » et par les modes de consommation durable.

La commission Stiglitz a émis des recommandations dans ce domaine qui se basent sur le principe suivant : pour cerner la **qualité de la vie ou la notion de bien-être** il est nécessaire d'avoir une approche multidimensionnelle, d'analyser aussi bien la dimension subjective qu'objective. Le service statistique public (SSP) l'a traduit dans sa feuille de route de la manière suivante :

- les services statistiques devraient intégrer à leurs enquêtes des questions visant à connaître l'évaluation que chacun fait de sa vie, de ses expériences et priorités.
- il conviendrait d'améliorer les mesures chiffrées de l'état de santé, du niveau d'éducation, des activités personnelles, de la participation à la vie politique, des relations sociales, des conditions environnementales et de l'insécurité.
- les indicateurs de la qualité de la vie devraient, dans toutes les dimensions qu'ils recouvrent, fournir une évaluation exhaustive et globale des inégalités.
- des enquêtes devraient être conçues pour évaluer les liens entre les différents aspects de la qualité de la vie, et les informations obtenues devraient être utilisées lors de la définition des politiques publiques.
- les services statistiques devraient fournir les informations nécessaires pour agréger les différentes dimensions de la qualité de la vie, et permettre ainsi la construction de différents indices.

### ***Approches subjectives du bien-être et évaluation des inégalités***

Suite aux recommandations de la commission Stiglitz de mesurer **la qualité de la vie objective et le bien être ressenti dans toutes ses dimensions**, l'Insee a adapté plusieurs enquêtes existantes, notamment le panel statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) de 2010 et l'enquête 2009-2010 sur l'emploi du temps des ménages et a mis en place par ailleurs, une enquête pilote en 2011 afin de considérer simultanément la plupart des dimensions de la qualité de vie préconisée dans le rapport, de pouvoir repérer les personnes qui cumulent des handicaps et d'analyser les liens entre bien être subjectif et indicateurs de qualité de vie.

C'est ainsi que dans l'enquête SRCV, les personnes sont interrogées depuis 2010 sur l'appréciation subjective qu'elles font de leur vie en général et de certains de ses aspects particuliers (loisir, relations avec les proches, logement, travail et santé). Pour certains des ménages, un questionnaire complémentaire auto administré leur est adressé pour approfondir les déterminants du bien-être ressenti. Dans l'enquête emploi du temps 2009-2010, les ménages interrogés tiennent durant 24 heures (48 heures le week-end) un carnet sur lequel ils notent toutes les dix minutes leur activité. Un millier des ménages enquêtés a été invité à noter la qualité du temps passé pour chacune des activités de son emploi du temps de la journée.



Par ailleurs, au niveau européen, le dispositif SILC a poursuivi l'extension des thèmes couverts par l'enquête avec ses modules « roulants », en particulier sur les **questions de privations matérielles** (module 2009), de partage des ressources au sein des couples (module 2010) et de **conditions de logement** (module 2011). L'exploitation du module 2009 au niveau européen a permis de développer la réflexion sur la refonte de **l'indicateur de pauvreté en conditions de vie** au niveau européen et de préparer un nouveau module pour 2014 sur les privations matérielles adaptées aux nouveaux besoins.

Afin d'appréhender les questions de **mal logement**, une nouvelle enquête sur les « sans domiciles fixes » a été réalisée début 2012 et des questions sur la privation de logement ou le logement par des tiers sont intégrées à l'enquête logement 2012. Enfin, l'enquête SRCV (dispositif statistique sur les ressources et conditions de vie) est utilisée pour décrire la pauvreté en conditions de vie. Les liens avec les questions sociales portent également sur l'emploi et la qualification, la pauvreté monétaire et les privations matérielles, les mal-logés et les revenus par catégorie.

En matière de **formation tout au long de la vie et d'évaluation des compétences des adultes**, plusieurs enquêtes structurelles ont été conduites, pour la plupart dans un cadre européen ou international.

En 2012 a été réalisée en France l'enquête européenne sur la participation des adultes à la formation tout au long de la vie (AES, *Adult education survey*), qui permet de mesurer les taux d'accès à la formation, de décrire les formations suivies et recueille les objectifs des formations suivies et les obstacles ou difficultés d'accès.

L'enquête européenne CVTS (*Continuing vocational training survey*) menée en 2011 permet quant à elle de documenter les pratiques de formation des entreprises et leurs stratégies. En complément à celle-ci, le Céreq a mené une enquête auprès de salariés (DIFES, dispositif d'information sur la formation employeur/salarié), qui vise à éclairer la manière dont les politiques de formation des entreprises sont susceptibles de sécuriser les parcours professionnels des salariés, en prenant en compte l'organisation du travail au sein de chaque entreprise.

L'enquête Piacac de l'OCDE sur les compétences des adultes élargit les potentialités comparatives à l'extérieur des frontières de l'Union européenne. La reconduction en France de l'enquête IVQ (Information et Vie quotidienne) en 2011, a par ailleurs permis de mesurer avec un autre protocole l'évolution du taux d'illettrisme en France, et, plus généralement, d'évaluer le niveau de compétences en numératie, littératie et compréhension orale de la population adulte.

### **Analyse des pratiques environnementales**

Plusieurs dispositifs existent pour analyser les pratiques environnementales des Français. Ils ont fait l'objet d'un dossier paru en octobre 2011 dans de la revue du CGDD ([http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Revue\\_CGDD\\_octobre\\_2011.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Revue_CGDD_octobre_2011.pdf)).

L'enquête, réalisée en 2008 par l'OCDE dans 10 pays, permet de comparer les pratiques environnementales des Français à celles des habitants de dix autres pays, en particulier la consommation d'énergie domestique, la consommation d'eau, le transport, la consommation de produits alimentaires biologiques et la gestion des déchets.

La plateforme d'enquête mensuelle auprès des ménages (CAMME) permet, depuis 2008, une fois par an de recueillir l'opinion des ménages sur les questions environnementales, en particulier en 2011 sur le sentiment d'exposition aux risques majeurs.

Les ménages sont également interrogés sur leur sentiment d'exposition *aux risques technologiques et naturels* (enquête Eser).

De plus la **sensibilité à l'environnement des Français** est suivie par des enquêtes d'opinion :

- de façon homogène depuis 1995 avec l'enquête du Crédoc « Conditions de Vie et Aspirations des Français » à laquelle le SOeS participe dans le cadre d'un partenariat bisannuel,
- par l'observatoire Ipsos des modes de vie et de consommation des Français, enquête réalisée, en partenariat avec le SOeS, en juin 2010, en 2008 et en 2006.

- Le SOeS a développé une enquête en 2010, qui fait suite au partenariat avec l'Insee pour l'enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV) de 2005, qui complète les enquêtes d'opinion et permettait de prendre en compte des communes bénéficiant d'un agenda21.

Enfin, l'Inserm travaille sur les questions *de pollution, de qualité de l'air*, l'Inpes avec l'InVS réalisent une enquête sur la biosurveillance santé nutrition et, dans le cadre d'un dispositif européen, l'Anses et l'Inpes travaillent à une enquête sur les risques et bénéfices nutritionnels et sanitaires liés à l'alimentation.

### **Consommation durable des ménages en matière d'émissions de CO2**

L'évolution des modes de vie et de consommation des ménages peut contribuer à infléchir significativement leurs impacts sur l'environnement, par exemple les émissions de gaz à effet de serre dues aux consommations d'énergie. C'est pourquoi il est important de disposer de bonnes connaissances sur l'évolution des conditions d'habitat, c'est-à-dire sa localisation, certaines caractéristiques de confort des logements (isolation, chauffage), les modes de transport.

Les **émissions de CO2 liées aux déplacements domicile-travail** sont évaluées à l'échelle territoriale en mobilisant :

- les enquêtes annuelles de recensement
- de l'enquête nationale transports et déplacements de 2007-2008,
- de l'enquête Budget de famille de 2010 pour la consommation de carburant, complétée par des questions sur la consommation de carburant dans le cadre des trajets domicile/travail et par une comparaison avec les temps de trajets en transports en commun

Les émissions de CO2 liées à **l'habitat** seront estimées à partir de l'enquête logement et de l'enquête spécifique Phébus (performance de l'habitat, équipements, besoins et usage de l'énergie) pour la consommation d'énergie pour le chauffage. Cette dernière doit donner une mesure de la précarité énergétique.

## **6. Mieux intégrer les enjeux environnementaux dans les activités économiques**

Dans son avis général, le Cnis estimait que les enjeux environnementaux vont représenter un aspect de plus en plus important de l'activité économique. Il était demandé de mieux appréhender leurs impacts sur celle-ci en commençant par mieux identifier et mieux connaître les éco-activités et le potentiel de croissance qu'elles représentent et en y intégrant la problématique de l'efficacité énergétique. Ceci comprend le repérage et le suivi des activités concernées, des emplois qu'elles génèrent et de leur part dans l'effort de recherche et d'innovation.

La prise en compte des préoccupations environnementales dans l'économie concerne quasiment tous les secteurs d'activité, en particulier l'agriculture, l'énergie, les transports.

### **Les éco-activités**

La création d'un Comité stratégique des éco-industries (COSEI) a accéléré la production de résultats statistiques pour le domaine environnemental. Les éco-activités sont définies par leur finalité que l'OCDE exprime par « mesurer, prévenir, limiter, réduire ou corriger les atteintes à l'environnement ».

Les travaux se sont appuyés principalement sur le compte satellite de l'environnement, ainsi que sur des données concernant la gestion des ressources (études de l'Ademe notamment). Des enquêtes, dont certaines européennes, ont été utilisées. Les sources sectorielles relatives à l'emploi ont également été mobilisées.

Dans un premier temps, la connaissance des écoactivités a été saisie en mobilisant les enquêtes existantes. Un dossier du SOeS dans la collection « Études et documents » a été constitué dès 2009

en cohérence avec les travaux réalisés par Eurostat. Depuis, les chiffrages en emplois et production des éco-activités sont publiés annuellement.

Les éco-activités couvrent des activités de services, de construction et de fabrication d'équipements. Le périmètre de chaque domaine est précisé, sur le plan opérationnel, par les nomenclatures de produits les plus détaillées (classification des dépenses de protection de l'environnement (déchets, eaux usées, bruit, air) et celle de la gestion des ressources naturelles. Elles peuvent être marchandes ou non marchandes. Ce travail a abouti à une première estimation d'emplois.

Il est souhaité que **les enquêtes annuelles de production** évoluent de manière à mieux appréhender les produits liés aux éco-activités. La nécessité de réaliser une enquête thématique sur certains secteurs des éco-activités devait être étudiée en fonction des résultats et de l'analyse des comparaisons européennes

Un « observatoire des emplois et des métiers de la *croissance verte* » a été créé en 2010, impliquant notamment le SOeS, la Dares, Pôle emploi, le Conseil d'analyse stratégique et y associant d'autres acteurs comme l'Ademe, le Cereq, l'Afpa ... Il a notamment permis de définir un périmètre de l'économie verte et le suivi statistique de ces emplois, de travailler sur l'évolution des métiers, des besoins de formation. Ses travaux s'orientent sur l'actualisation des travaux réalisés, la régionalisation de la statistique portant sur les emplois de l'économie verte, l'évaluation sectorielle des impacts de la croissance verte sur l'emploi ; le marché du travail, recrutements et formations dans les métiers liés à la croissance verte. À partir de 2012, un investissement méthodologique est porté par le SOeS sur le sujet de l'analyse du contenu des formations initiales en environnement qui donnera lieu, début 2013, à une étude complète (qualitative et quantitative) des formations environnementales. Ce travail sera notamment mis à disposition de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte.

Les premiers résultats de l'observatoire ont été diffusés en juin 2011 sous la forme d'une publication collective « Activités, emplois et métiers liés à la croissance verte -Périmètres et résultats » et sont actualisés régulièrement.

Les travaux seront enrichis par le **tableau de bord annuel de l'emploi dans les éco-activités**, le suivi des données par métiers ou par diplôme : emplois dans les professions environnementales, offres et demandes dans les métiers environnementaux du répertoire Pôle emploi, diplômés dans les formations environnementales, qualité de l'insertion des sortants des formations environnementales (extension spécifique de l'enquête Céreq). Le SOeS renouvellera en 2012 son partenariat historique avec le Céreq afin de bénéficier de la reconduction de l'enquête Génération dont la prochaine occurrence interviendra début 2013.

### **Les déchets**

L'information sur la production et le traitement des **déchets** est déterminée principalement par la réponse obligatoire tous les deux ans au règlement statistique européen sur les déchets Les progrès attendus pour la période portaient notamment sur l'amélioration de la précision des estimations et l'amélioration de la couverture des activités au niveau national. La connaissance locale des déchets devait progresser en constituant un fichier des producteurs et un fichier des installations de traitement par région, avec géo-référencement.

En réponse au règlement statistique européen sur **les déchets** et aux attentes du Grenelle de l'environnement, des enquêtes sur la production et le traitement des déchets non dangereux ont été réalisées dans les secteurs de l'agriculture par le service statistique et Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, et par l'INSEE pour l'industrie (IAA comprises), le commerce, le transport et le secteur de la construction.

Ainsi une enquête sur les déchets industriels non dangereux a été réalisée en 2008 par le pôle « statistiques industrielles », et des estimations faites sur l'industrie pour l'année 2010. Des estimations ont également été réalisées pour l'année 2010 sur les déchets produits dans le commerce. Ces deux secteurs seront de nouveau interrogés en 2013 sur leurs déchets produits en 2012, dans le cadre d'une enquête commune.

Les déchets du secteur agricole sont pour la plupart estimés à partir de coefficients techniques appliqués à des cheptels ou à des surfaces, recueillis à partir des enquêtes "bâtiments d'élevages" ou "structure" du service statistique et Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture.

### ***L'énergie et ses liens avec le climat***

Le Cnis souhaitait que les progrès visent en priorité la production d'énergies renouvelables y compris dans l'agriculture, la consommation d'énergie par type de consommateurs et les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre.

Les enquêtes statistiques qui permettent de constituer **le bilan de l'énergie** sont réalisées auprès des producteurs, des administrations et des utilisateurs. Le bilan de l'énergie permet ensuite de connaître des éléments sur la production, **la consommation et les émissions de gaz à effet de serre, qui sont liés à l'énergie à 70 %**. L'enquête sur la consommation d'énergie directe dans l'agriculture a permis de corriger une sous-estimation de moitié des consommations d'énergie de l'agriculture, sur les produits pétroliers d'une part et l'électricité d'autre part.

La **consommation d'énergie par les entreprises** est éclairée par l'enquête annuelle auprès de l'industrie (EACEI), elle a été élargie au tertiaire dont le commerce et les transports par une enquête ponctuelle (ECET), cette enquête doit aussi servir de base pour des questions d'évaluation de politique publique. Les résultats sont attendus au mieux pour la fin de la période 2009 - 2013.

Dans le secteur de l'agriculture, l'enquête sur la production et la consommation d'énergie a visé la capacité du secteur à se développer en limitant sa consommation énergétique directe en mobilisant davantage les énergies renouvelables.

Dans le domaine de **l'agriculture un système d'observation des dépenses directes d'énergie** et de production d'énergie renouvelable de l'ensemble de la branche agricole a été construit en exploitant des sources existantes (en particulier avec le suivi annuel du réseau d'information comptable agricole (RICA) mais également par la mise en place d'enquêtes spécifiques sur la consommation et la production d'énergie auprès des exploitations agricoles, des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux (ETAFR) et des coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) et dans le cadre du recensement agricole.

*Dans le domaine de la construction*, afin de connaître les niveaux de performance énergétique du stock de logements une enquête nouvelle est réalisée en 2013 : **Enquête « performance de l'habitat, Equipements, besoins et USages de l'énergie** (Phébus). Les résultats sont attendus pour 2014.

*L'enquête qualité* coïncide avec le plan Bâtiment qui prévoit des mesures en faveur de matériels permettant des économies d'énergie dans la construction neuve. La problématique de la qualité est abordée sous deux aspects : la **qualité dans le processus de construction** (les démarches qualité sur le chantier, la garantie dommage ouvrage, la démarche HQE Haute Qualité Environnementale,...) et la **qualité du produit final livré** (garanties décennales, quinquennales, avec des réponses très variées de la part des maîtres d'œuvre ; nouveaux labels de performances énergétiques des bâtiments ...).

De plus, une enquête sur **l'entretien et l'amélioration du logement existant** comporte un descriptif de la filière économique et un éclairage sur les travaux permettant les économies d'énergie

L'Ademe conduit un projet européen avec l'ensemble des 27 Etats membres depuis deux ans visant à établir une base de données cohérente sur les indicateurs **d'efficacité énergétique**. Ces données sont développées selon la méthodologie mise en œuvre par la France, au niveau européen. L'AIE utilise tous ces chiffres pour établir ses données.

Dans le domaine des **transports**, un système d'information permettant une meilleure connaissance du parc de véhicules routiers est en cours de réalisation. De plus, l'enquête sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises a été modifiée en vue de mieux mesurer la consommation de carburants.

La question de la **connaissance des éco-entreprises** ou de l'impact des politiques environnementales sur les entreprises - au-delà des investissements **antipollution** suivi par une enquête annuelle spécifique - a été réorientée sur la connaissance de l'implication des entreprises en

matière de développement durable (la responsabilité sociétale des entreprises), en considérant les différents piliers de ce développement : une nouvelle enquête (ENDD) a été réalisée en 2011. Il s'agissait de mener une première évaluation des **pratiques de développement durable par les entreprises**. Elle a abordé les questions de bilan carbone, de gestion des déchets, de plan de déplacements et a permis d'étudier une première approche sur la responsabilité sociétale des entreprises (**RSE**). Ce thème et a fait l'objet d'une intercommission fin 2012.

#### **D'autres approches spécifiques sectorielles :**

S'agissant des **pressions exercées par l'agriculture**, les informations attendues visent les pratiques agricoles, les utilisations de matières fertilisantes et de produits phytosanitaires, les consommations d'eau, la production/consommation d'énergie, les ressources génétiques, les conséquences des pratiques agricoles sur les paysages et la biodiversité. Le recensement agricole, conduit en 2010 et 2011, a introduit un volet de questions qualitatives sur les **méthodes de production** pour mieux évaluer les capacités de ce secteur à se développer de manière durable.

Dans ce secteur, dans le cadre du **plan « ecophyto 2018 »** et du règlement européen sur les produits phytosanitaires, des enquêtes sur les **pratiques culturales** ont été programmées pour disposer de statistiques sur l'utilisation de **produits phytopharmaceutiques** sur les grandes cultures et la viticulture. Le Conseil a encouragé l'élargissement de ces enquêtes à l'arboriculture et à la culture légumière. Un cycle d'enquêtes pluriannuelles est en cours de réalisation.

En ce qui concerne **l'économie de l'eau**, une nouvelle enquête auprès des collectivités locales sur la gestion de l'eau potable et de l'assainissement a été réalisée en 2009 sur les résultats de 2008 selon des modalités analogues à celles déjà effectuées pour 2004, 2001 et 1998. Elle a été réalisée dans le cadre de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, par le service statistique du Ministère de l'agriculture et le SOeS, financée en partie par la Direction de l'eau et de la biodiversité du Meeddat et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Onema).

Les *statistiques de court terme* ont été étendues aux activités concernant le traitement et la distribution d'eau, la collecte et le traitement des eaux usées et des déchets.

Dans le **domaine des transports**, la mesure de certains effets environnementaux des transports et l'impact des mesures à venir pour le développement durable, réalisée à l'aide de synthèses statistiques portant sur les flux de marchandises dont ceux relatifs aux échanges internationaux de **marchandises**, sur l'activité logistique des entrepôts, et sur les flux de transport amont et aval associés, a quelque peu progresser avec notamment l'enrichissement du rapport sur les comptes et devraient permettre des analyses plus riches à l'avenir.

Par ailleurs, en 2008, l'enquête communautaire innovation (CIS) comprenait un module sur **l'innovation environnementale**

## **7. Principales suites attendues aux travaux du moyen terme 2009-2013**

De nombreux travaux qui ont été lancés durant la période fourniront des résultats prochainement De même des projets en cours seront poursuivis.

De plus, lors des commissions, le Cnis a souhaité dans ses avis, soutenir certaines initiatives ou l'approfondissement de certains sujets listés ci-dessous..

**1- En matière d'Indicateurs nationaux de développement durable**, il est demandé que les travaux de concertation se poursuivent avec la Commission nationale sur les indicateurs de développement durable en vue d'assurer une appropriation des indicateurs la plus large possible par la société civile et que son groupe technique travaille sur les indicateurs laissés en pouponnière.

**2- En matière d'indicateurs Indicateurs territoriaux de développement durable**, il est demandé que soit étudiés en relation avec les utilisateurs, la prise en compte des compléments attendus, notamment lors de l'intercommission de 2011, dans les domaines suivants :

- la précarité énergétique en développant des **méthodes innovantes** qui permettent des estimations déclinées à différents échelons géographiques, combinant des sources administratives et des enquêtes telles les enquêtes nationales « Logement », la future enquête sur les performances énergétiques des logements,
  - le traitement des déchets (coût, mode),
  - la part et l'évolution des emplois verts,
  - la biodiversité,
  - la déclinaison régionale de l'indicateur de CO2
- des outils de mesure sur la consommation de l'espace, à différentes échelles, qui soient une référence partagée par les acteurs locaux
- certains espaces à enjeux : l'espace littoral, les bassins versants, les territoires de montagne

et également :

- l'intensité du lien social,
- la gouvernance,
- le contexte financier, (par exemple ratios d'endettement Etat et collectivités locales),
- le savoir et la culture,
- la population présente à un moment donné sur un territoire,

De manière générale, il est demandé

- que les indicateurs territoriaux prennent en compte les **enjeux croisés** des différents axes de développement durable,
- que le dialogue avec les acteurs locaux permette de définir des indicateurs mobilisables localement,
- que les indicateurs soient homogènes et comparables à différents échelons géographiques **des territoires locaux à l'Europe**,
- que les efforts pour intégrer les **DOM** dans ces travaux statistiques soient poursuivis et que les possibilités d'extension aux COM soient étudiées.

De plus,

Il est demandé que la réflexion commune sur les indicateurs sociaux entre la **statistique publique et les Départements** se poursuive pour rendre le dispositif plus opérationnel, plus rapide et moins coûteux qu'aujourd'hui.

Concernant la diffusion de statistiques selon un maillage au carreau il est souhaité que leur utilisation soit précisée pour les communes de petite taille et pour les zones transfrontalières.

### **3- Dans le domaine de la qualité de vie et les modes de vie :**

Concernant la qualité de vie, il est demandé que les travaux ultérieurs s'intéressent aux populations connaissant une accumulation de mauvais indicateurs de qualité de vie.

Il est souhaité que les situations de mal-logement se poursuivent pour préciser les concepts et nomenclatures nécessaires à l'analyse des différentes situations de mal-logement

Des attentes particulières sont formulées, dans l'attente des résultats des deux enquêtes sur le logement en particulier sur les questions de logement décent et de précarité énergétique.

#### **4- Dans le domaine de la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'économie**

Il est demandé de poursuivre la réflexion sur les concepts **d'économie verte**, notamment d'identifier, dans la chaîne de production mondiale, l'évolution de l'impact (direct ou indirect) écologique, social et économique de l'économie verte, à la fois en termes de gestion soutenable des ressources naturelles et en termes d'emplois, de métiers verts et de besoin en formation

En outre, sur **les éco-activités**, il est demandé une confrontation avec d'autres pays sur les expériences menées de mesure des éco activités, que les besoins locaux dans ce domaine soient pris en compte,

Sur les **enjeux énergétiques**, les travaux relatifs à la performance énergétique des logements, à la précarité énergétique sont fortement attendus et il est souhaité que ces mesures soient étendues aux **bâtiments non résidentiels**.

A la suite des premières mesures de **contenue en carbone de la demande finale**, que **les travaux s'étendent progressivement l'ensemble des coûts environnementaux** en articulation avec les grands agrégats de la comptabilité nationale : comptes de flux de matières, coûts non payés des impacts environnementaux, coûts d'épuisement des ressources naturelles.

En matière de production d'informations statistiques d'intérêt général sur **les transports**, il est souhaité que se poursuivent les travaux de manière à mieux connaître les valeurs de référence pour évaluer les projets d'infrastructure (valeur du temps, émissions liées aux transports (déplacements mais également les infrastructures), les possibilités de report modal, l'occupation du territoire des infrastructures de transport et imperméabilisation, le bruit (mobilisation des cartes de bruits désormais obligatoires pour certaines infrastructures)

De plus, suite aux résultats de l'enquête « **Entreprises et développement durable** » il est demandé qu'elle puisse être renouvelée et étendue notamment au secteur public, aux micro-entreprises et à l'ensemble des activités y compris internationales.